

Direction des Ressources Humaines

Affaire suivie par Julie ROCHEPEAU

N. Réf. : JR/26.03.2017

Tél. 02 51 47 45 52

Objet : Compte rendu du Comité Technique du 26 mars 2018

La Roche-sur-Yon, le

**COMPTE RENDU DU COMITÉ TECHNIQUE  
DU 26 MARS 2018**

Pour les représentants de la collectivité :

**Monsieur Philippe DARNICHE**, titulaire, **Monsieur Yannick DAVID**, titulaire, **Monsieur Michel VIAULT**, titulaire, **Monsieur Gilbert OLIER**, titulaire, Monsieur Gilles RENOIR, suppléant, Madame Christine PONSOT, suppléante, Monsieur Sylvain FARCY, suppléant.

Monsieur Jean-Louis BATIOT, titulaire, Madame Sylvie DURAND, suppléante et Monsieur Jacques BESSEAU, suppléant étaient excusés.

Pour les représentants du personnel :

Syndicat CFDT. :

**Madame Laurence BARON**, suppléante.

Monsieur LEMASSON David, titulaire, Monsieur Eric BOUDEAU, titulaire et Monsieur Fabrice ROY, suppléant, étaient excusés.

Syndicat CGT. :

**Madame Isabelle COURANT**, titulaire et Madame Emilie GALLAIS, suppléante.

Syndicat FO. :

**Madame Gaëlle TRÉVIEN-BOUSSARD**, titulaire et Madame Isabelle LUCAS, suppléante.

Syndicat SUD. :

**Madame Zora AMMOUR**, titulaire et Madame Cécile OLIVIER, suppléante.

Le nom des membres titulaires, ou remplaçant un titulaire et prenant part au vote, apparaît en gras.

Président de séance : Monsieur Philippe DARNICHE

Secrétaires de séance :

Secrétaire : Monsieur Yannick DAVID  
Secrétaire adjointe : Madame Laurence BARON, syndicat CFDT

Mesdames Brigitte ANDRÉ et Flavie HERPIN, de la direction des ressources humaines, assurent l'assistance administrative.



Avant de commencer la séance, **Madame Zora AMMOUR** pour le syndicat SUD déplore qu'une réunion préparatoire n'ait pas eu lieu en particulier sur les dossiers techniques et difficiles à analyser, présentés ce jour.

**Monsieur Gilles RENOIR** répond qu'il était difficile de trouver des disponibilités pendant les vacances scolaires de février.

**Monsieur Michel VIAULT** ajoute que les représentants de la collectivité tiennent à cette réunion mais qu'effectivement les agendas étaient compliqués à accorder. Toutefois, ces réunions préparatoires seront fixées une prochaine fois, dans la mesure du possible.

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 12 DECEMBRE 2017

Le compte-rendu du 12 décembre 2017 est approuvé.

## II – BILAN DE LA MISE EN OEUVRE DU SCHÉMA DE MUTUALISATION

*Présentation par Monsieur Arnaud MONJARET, responsable du service suivi de gestion, évaluation*

**Madame Laurence BARON** pour le syndicat CFDT demande s'il n'y a pas une erreur chiffrée dans le tableau « Evolution comparée dépenses et recettes consolidées », concernant la Ville de La Roche-sur-Yon en 2016 à la ligne « Dépenses mutualisation ».

**Monsieur Arnaud MONJARET** répond qu'effectivement, il faut remplacer « 36 401 831 » par « 2 420 392 ».

**Madame Laurence BARON** pour le syndicat CFDT lit et remet un courrier préparé par le syndicat CFDT suite à la lecture attentive du bilan de la mise en œuvre du schéma de la mutualisation. (Courrier annexé au PV)

En réponse au constat du syndicat CFDT concernant les effets de la mutualisation répartis de manière inégale entre les communes, **Monsieur Yannick DAVID** rappelle que c'est bien à chaque commune de solliciter les compétences des services mutualisés. Ce dispositif a été créé « à la carte » en fonction de la taille et des besoins de chaque commune.

En réponse au point sur la succession des déménagements, génératrice de stress, souligné par le courrier CFDT, **Monsieur Michel VIAULT** explique que c'est une démarche volontaire initiée depuis 2 ans qui contribue à regrouper les services autour de 4 points géographiques à terme, au lieu de 17 actuellement. Cette démarche favorise la proximité géographique des services, conforme à l'organigramme. Elle permet également de réaliser d'importantes économies de fonctionnement. Concernant le stress, Monsieur Michel VIAULT souligne que chaque agent est écouté selon ses souhaits et que chaque décision est concertée. Toutefois, si ce n'est pas le cas pour certains, Monsieur Michel VIAULT souhaite préciser qu'il reste ouvert pour échanger avec les agents concernés.

**Madame Isabelle COURANT** pour le syndicat CGT demande à quel moment les partenaires sociaux seront associés à la réflexion sur le transfert des compétences des EHPAD.

**Monsieur Michel VIAULT** précise en premier lieu que ce transfert de compétences concerne les EHPAD et également la politique personne âgée dans son ensemble. Il rappelle qu'une démarche d'étude a été lancée au printemps 2017 pour étudier les éventuelles synergies entre les EHPAD et la pertinence d'avoir une compétence unique « communautaire » sur l'ensemble de la politique personne âgée. En outre, il explique que l'Agglomération a une compétence pour le CLIC et la MAIA, la Ville avec le CCAS pour les 5 EHPAD et certaines communes pour des établissements similaires. Par conséquent, les élus ont souhaité lancer une étude pour faire simplement un point gérontologique sur le territoire en faisant état des moyens et des caractéristiques de chaque établissement et pour étudier les éventuelles orientations pouvant être prises sur toutes les politiques de maintien à domicile. Ce point gérontologique permettra d'analyser comment cette compétence unique pourrait être transférée sur un seul niveau institutionnel et de manière cohérente.

Monsieur Michel VIAULT explique qu'actuellement, le bilan sur le diagnostic des EHPAD a été présenté aux élus. Le cabinet d'études doit proposer, à la discussion des élus, différents scénarios en termes de mutualisation et de transfert de compétences. Il précise, toutefois, que rien n'a été acté, une concertation au sein des EHPAD et avec les élus a eu lieu. Il explique également que cette étude est toujours en cours et sera longue.

Ainsi, il conclut en indiquant qu'un retour sur les réflexions et les mesures envisagées qui impacteraient le fonctionnement des services actuels sera fait auprès des représentants du personnel et seulement lorsque les études auront avancé davantage.

**Madame Emilie GALLAIS** pour le syndicat CGT demande si des chiffres manquent à la page 40 du document présenté et si Monsieur Arnaud MONJARET peut expliquer la signification de certains sigles.

**Monsieur Arnaud MONJARET** indique qu'il n'y a pas de chiffres manquants, les têtes de pôles sont rattachées à la Direction Générale mutualisée à 50%, cela évite de répéter les chiffres. Concernant les sigles, Monsieur Arnaud MONJARET précise leur signification : AEP pour Adduction en Eau Potable, CLECT pour Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et GEMAPI pour Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations.

**Madame Gaëlle TRÉVIEN-BOUSSARD** pour le syndicat FO demande si, suite au déménagement du service médiation sociale, du site Prévert au site François Mitterrand, il y aura un bureau à disposition pour accueillir le public.

**Madame Christine PONSOT** répond favorablement.

MISE AU VOTE	
Collège des représentants du personnel :	Collège des représentants de la collectivité :
<u>Nombre de votants</u> : 4	<u>Nombre de votants</u> : 4
<b>C.F.D.T., F.O. et S.U.D. : 3 ABSTENTIONS C.G.T. : 1 CONTRE</b>	<b>4 POUR</b>

### III – RÉORGANISATION DE LA DIRECTION BÂTIMENTS

*Présentation par Monsieur Cyrille RAFFIN, Directeur des bâtiments.*

**Madame Isabelle COURANT** pour le syndicat CGT demande si le poste de responsable de la mission Sécurité des ERP est une création de poste.

**Monsieur Cyrille RAFFIN** répond négativement. L'actuel responsable du service Maintenance et Sécurité des ERP glisse sur ce nouveau poste de responsable de la mission sécurité des ERP.

**Madame Laurence BARON** pour le syndicat CFDT interpelle sur la fiche de poste de responsable de service maintenance de bâtiments classé au cadre d'emploi de technicien territorial principal et demande s'il est possible de mentionner le cadre d'emploi de technicien territorial et préciser les grades possibles.

**Monsieur Michel VIAULT** répond favorablement comme pour la demande formulée par le CT Ville/CCAS.

**Madame Emilie GALLAIS** pour le syndicat CGT, constate que ce dossier sur la réorganisation de ce service réapparaît régulièrement et souhaite savoir si cela va se stabiliser à moyen terme.

**Monsieur Michel VIAULT** rappelle qu'un organigramme est un dispositif non-immuable dans le temps et s'adapte selon les attentes et les besoins. Par ailleurs, il rappelle que ces changements mineurs pourraient ne pas être présentés au CT. Cependant, l'autorité territoriale souhaite continuer à être transparente.

**Madame Emilie GALLAIS** pour le syndicat CGT, réplique qu'ils souhaitent toujours être tenus informés mais met en garde sur les risques liés au changement qui peuvent affecter les agents.

**Monsieur Michel VIAULT** répond que ces adaptations sont toujours menées en concertation.

**Madame Zora AMMOUR** pour le syndicat SUD, confirme que dans ce cas précis, ces adaptations sont logiques.

**Monsieur Cyrille RAFFIN** souligne que le recul suite à la réorganisation majeure de 2015 permet aujourd'hui de proposer une organisation plus juste et plus adaptée au niveau de l'encadrement et rappelle que les agents, au sein des différentes équipes, ne subissent aucun impact.

**Monsieur Michel VIAULT** rappelle également que parfois, ces changements d'organisation sont à la demande des agents eux-mêmes.

MISE AU VOTE	
Collège des représentants du personnel :	Collège des représentants de la collectivité :
Nombre de votants : 4	Nombre de votants : 4
C.G.T. : 1 POUR C.F.D.T., F.O. et S.U.D. : 3 ABSTENTIONS	4 POUR

#### IV – RÉORGANISATION DE LA DIRECTION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, COMMERCE, EMPLOI ET FORMATION

*Présentation par Monsieur Laurent HARMAND, directeur du Développement économique, commerce, emploi et formation.*

**Madame Isabelle COURANT** pour le syndicat CGT note que le poste de City manager n'a pas toujours été de catégorie C.

**Monsieur Laurent HARMAND** explique que la fiche de poste mentionnera deux catégories C ou B et précise que le recrutement sur ce poste est une mobilité interne.

**Monsieur Michel VIAULT** ajoute qu'actuellement l'agent en poste est en catégorie C mais s'il est promu, il sera nommé sur un poste de catégorie B.

**Madame Zora AMMOUR** pour le syndicat SUD demande si l'agent en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) sur le poste de coach maçonnerie va être titularisé.

**Monsieur Laurent HARMAND** indique que les chantiers d'insertion se composent de salariés en CDDI et d'encadrants relevant de la direction environnement. Il ajoute que sur la partie maçonnerie, le contrat de l'agent en question va être renouvelé et titularisé par la suite.

**Madame Laurence BARON** pour le syndicat CFDT remarque que sur les profils de poste, on parle toujours de Régime Indemnitare de grade au lieu d'IFSE groupe.

**Monsieur Gilles RENOIR** confirme qu'il faut bien parler d'IFSE groupe.

MISE AU VOTE	
Collège des représentants du personnel :	Collège des représentants de la collectivité :
<u>Nombre de votants</u> : 4	<u>Nombre de votants</u> : 4
<b>C.G.T: 1 POUR F.O, S.U.D : 2 ABSTENTIONS C.F.D.T : 1 CONTRE</b>	<b>4 POUR</b>

**V – IMPACT DES TRAVAUX AU SEIN DE L'ESPACE ARAGO SUR LA GESTION DU PERSONNEL**

*Présentation par Monsieur Frank CHARPIN, responsable du service piscines et patinoire*

**Madame Isabelle COURANT** pour le syndicat CGT souhaite s'assurer que chaque agent est bien actif pendant toute la durée des travaux et qu'aucun congé n'a été imposé.

**Monsieur Frank CHARPIN** confirme qu'aucun congé n'a été imposé. Il précise également que la planification du secteur glacier et des agents d'accueil est déterminée jusqu'à la fin des travaux sans sureffectif ; pour les agents d'entretien il reste une ou deux semaines en sureffectif qui sera valorisée par un travail sur les protocoles de nettoyage ; pour les maitres-nageurs, ils auront plus de périodes avec des tâches administratives (mise à jour des règlements intérieurs et du plan d'organisation des secours, projet d'établissement du futur espace Arago).

**Madame Laurence BARON** pour le syndicat CFDT demande si une ouverture le lundi matin serait possible pour garantir des plages horaires d'ouverture plus adaptées, pendant la période de fermeture de l'espace Arago.

**Monsieur Frank CHARPIN** répond négativement car il est nécessaire de prévoir un créneau dans la semaine pour pouvoir nettoyer de manière approfondie la piscine.

MISE AU VOTE	
Collège des représentants du personnel :	Collège des représentants de la collectivité :
<u>Nombre de votants</u> : 4	<u>Nombre de votants</u> : 4
<b>C.F.D.T, F.O et C.G.T : 3 POUR S.U.D : 1 ABSTENTION</b>	<b>4 POUR</b>

**VI – FUSION DES DIRECTIONS RELATIONS CITOYENS ET ANIMATION DES QUARTIERS ET JEUNESSE**

*Présentation par Monsieur Sylvain FARCY, Directeur général adjoint du Pôle Services à la population.*

Au préalable, **Monsieur Michel VIAULT** souhaite préciser que par expérience le service jeunesse est difficile à positionner dans un organigramme car il est très transversal. Il ajoute également que l'autorité territoriale va essayer de le maintenir dans cette nouvelle direction de manière pérenne et explique que ce choix a été fait par cohérence avec le projet actuel du service jeunesse dans le domaine du sport.

**Madame Zora AMMOUR** pour le syndicat SUD rappelle que ce service a changé six fois de directions en onze ans. Malgré une volonté politique qu'elle reconnaît, elle met en garde sur ces changements fréquents vis-à-vis des agents.

**Monsieur Michel VIAULT** nuance les propos dans le sens où, malgré ces changements de direction, les missions et l'encadrement restent les mêmes. Par ailleurs, il indique que le choix de rattacher le service jeunesse directement au directeur général adjoint aurait pu être fait mais le souhait premier est de garder une certaine cohérence dans l'organigramme, chaque service rattaché à une direction, elle-même rattachée à un pôle.

**Madame Zora AMMOUR** pour le syndicat SUD note que le service jeunesse va être localisée au sein de la médiathèque Benjamin Rabier et par conséquent, va développer des missions dans cet environnement culturel dans lequel une nouvelle cohérence de rattachement à la direction des affaires culturelles pourra être établie d'ici un an et demi.

**Monsieur Michel VIAULT** répète que ce service est compliqué à positionner.

**Madame Isabelle COURANT** pour le syndicat CGT demande si l'organigramme de cette fusion sera présenté au prochain CT.

**Monsieur Michel VIAULT** indique qu'effectivement c'est simplement une note d'information déterminant la fusion de la direction relations citoyens et animation des quartiers / jeunesse. Le Comité Technique prochain détaillera l'organisation interne liée à cette fusion.

**Monsieur Gilles RENOIR** précise qu'il y aura un vote pour avis sur le principe de la fusion de ces deux directions.

**Madame Isabelle COURANT** pour le syndicat CGT fait part des inquiétudes des agents liées aux changements fréquents de direction, même si rien ne change au niveau de leurs missions.

<b>MISE AU VOTE</b>	
Collège des représentants du personnel :	Collège des représentants de la collectivité :
Nombre de votants : 4	Nombre de votants : 4
<b>C.F.D.T, C.G.T, F.O et S.U.D :</b> <b>4 ABSTENTIONS</b>	<b>4 POUR</b>

## VII – RÉORGANISATION DE LA COMMUNICATION

*Présentation par Madame Delphine LORIEAU, responsable du service événementiel/relations publiques*

**Madame Zora AMMOUR** pour le syndicat SUD demande si le poste actuel de chargé de mission de coordination Place Napoléon / concertation continuera de gérer les événements Place Napoléon.

**Madame Delphine LORIEAU** explique que les événements de la Place Napoléon seront gérés par le service événementiel et relations publiques. Le poste en question sera donc consacré aux grands événements.

**Madame Isabelle COURANT** pour le syndicat CGT s'interroge sur la pertinence du rattachement du poste signalétique interne et logistique à la direction des moyens logistiques mutualisés, secteur événementiel et logistique et regrette que cette information ait été tardive auprès de l'agent concerné.

**Madame Delphine LORIEAU** apporte son expérience terrain en indiquant que l'agent en question a les mêmes missions sur les événements que ceux travaillant dans le secteur événementiel et logistique. Le rattachement de l'agent en question lui permettra alors d'effectuer son activité dans une réelle collaboration et au sein d'une équipe.

**Madame Christine PONSOT** reconnaît que l'information auprès de l'agent a été tardive mais le projet global a été partagé depuis longtemps. Elle précise également que l'agent lui-même souhaite travailler en équipe notamment pour assurer son remplacement lors de ses congés.

<b>MISE AU VOTE</b>	
Collège des représentants du personnel :	Collège des représentants de la collectivité :
Nombre de votants : 4	Nombre de votants : 4
<b>C.F.D.T et C.G.T : 2 POUR F.O. et S.U.D : 2 ABSTENTIONS</b>	<b>4 POUR</b>

## VIII – MODIFICATION DES CONDITIONS DE VERSEMENT DE LA PRIME ANNUELLE

*Présentation par Monsieur Gilles RENOIR, directeur des Ressources humaines*

**Madame Isabelle COURANT** pour le syndicat CGT souhaiterait qu'une information soit faite dans le bulletin de paie du mois d'avril car l'information donnée dans le bulletin de février a alarmé l'ensemble des agents.

**Monsieur Michel VIAULT** confirme que c'est prévu. Par ailleurs, il souhaite attirer l'attention sur le fait que ce système de prime annuelle n'est pas naturel et a été reconnue d'illégal. Un travail très approfondi a été mené par la DRH pour que chacun continue à obtenir cette prime dans les mêmes conditions tout en respectant le cadre juridique.

**Madame Isabelle COURANT** pour le syndicat CGT a bien compris que ce dossier avait été compliqué et remercie la collectivité pour son travail.

**Monsieur Michel VIAULT** précise que la communication sur le bulletin de février a été incertaine puisque la collectivité n'avait pas eu le temps d'étudier toutes les conditions juridiques et légales sur le versement de cette prime.

**Monsieur Yannick DAVID** ajoute qu'il a participé à l'instauration de cette prime et l'ensemble des élus connaissait le caractère illégal de cette prime. Il salue la persévérance du Maire/Président et des élus, qui a porté ses fruits, pour que les agents ne subissent pas une situation dans laquelle ils n'ont aucune responsabilité.

**Madame Zora AMMOUR** pour le syndicat SUD se félicite du maintien du versement de cette prime surtout en une seule fois pour l'ensemble des agents. Elle demande également si les agents contractuels sur un emploi non-permanent sont bénéficiaires de ce régime indemnitaire exceptionnel.

**Monsieur Gilles RENOIR** explique que ces agents doivent répondre aux mêmes conditions comme les années précédentes à savoir travailler l'année N-1 au moins 155h ou 3 mois. A ce titre, ils toucheront la prime.

**Madame Zora AMMOUR** pour le syndicat SUD demande à quel moment les décrets d'application de certaines filières sur le RIFSEEP vont apparaître.

**Monsieur Gilles RENOIR** rappelle que début d'année 2017 un nouveau calendrier précisait les échéances pour la parution des décrets de certaines filières. Or, aux différentes dates prévues, rien n'a été publié. Par conséquent, il est fort probable qu'aucun décret concernant le RIFSEEP n'apparaisse.

**Madame Laurence BARON** pour le syndicat CFDT fait part de son inquiétude quant à la gestion des absences qui diffère entre un agent Ville/CCAS et un agent de l'Agglomération.

**Monsieur Gilles RENOIR** reconnaît la complexité de la tâche pour le pôle carrière et paie mais ce dernier a déjà commencé à travailler sur des fichiers pour optimiser cette gestion. Toutefois, il n'y avait pas d'autres choix pour que chacun bénéficie de la prime.

**Madame Isabelle COURANT** pour le syndicat CGT note que la différence de traitement dans la prise en compte de l'absentéisme pourrait ne pas être approuvée par la Chambre Régionale des Comptes.

<b>MISE AU VOTE</b>	
Collège des représentants du personnel :	Collège des représentants de la collectivité :
<u>Nombre de votants</u> : 4	<u>Nombre de votants</u> : 4
<b>C.F.D.T, F.O, C.G.T et S.U.D. : 4 POUR</b>	<b>4 POUR</b>

## IX – ÉVOLUTION DES RÈGLES INTERNES DE PROGRESSION DE CARRIÈRE

*Présentation par Monsieur Gilles RENOIR, directeur des Ressources humaines*

**Madame Zora AMMOUR** pour le syndicat SUD demande, comme accepté au CT Ville/CCAS, s'il est possible d'ajouter un critère d'âge en plus d'un critère d'ancienneté pour passer du premier au deuxième grade de catégorie C.

**Monsieur Gilles RENOIR** confirme que ça a bien été pris en compte.

**Madame Isabelle COURANT** pour le syndicat CGT demande, pour le passage d'agent de maîtrise principal, s'il est possible de modifier le « et » en « ou » : les agents de maîtrise principaux doivent être chargés de l'encadrement de plusieurs agents de maîtrise ou de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C. Ils participent à l'exécution du travail **OU (à la place de ET)** technicité particulière reconnue notamment dans le cadre du profil de poste ou d'une évolution apportée à ce dernier.

**Monsieur Gilles RENOIR** décline la proposition.

**Madame Zora AMMOUR** pour le syndicat SUD souhaite remercier la collectivité d'avoir pris en compte et mis en œuvre leurs préconisations qui ont permis à de nombreux agents de bénéficier d'une progression de carrière.

<b>MISE AU VOTE</b>	
Collège des représentants du personnel :	Collège des représentants de la collectivité :
Nombre de votants : 4	Nombre de votants : 4
<b>C.F.D.T, S.U.D et F.O : 3 POUR C.G.T : 1 ABSTENTION</b>	<b>4 POUR</b>

## X – RÉORGANISATION DE LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

*Présentation par Monsieur Gilles RENOIR, directeur des Ressources humaines*

**Madame Laurence BARON** pour le syndicat CFDT regrette le remplacement du responsable de la Gestion Administrative par deux agents.

**Monsieur Gilles RENOIR** précise qu'il n'y a pas de changement d'effectif. Le responsable de la carrière et de la paie est déjà en poste. Un recrutement externe a été opéré sur le poste de responsable du pôle temps de travail, instances paritaires et expertise RH.

**Monsieur Michel VIAULT** explique qu'il semble plus pertinent de séparer le poste en deux parties. Une partie pour la carrière et la paie qui est orientée sur une gestion quotidienne et une autre partie fondée sur la gestion de grands dossiers à mener sur du moyen/long terme (temps de travail, renouvellement des instances paritaires...).

**Madame Zora AMMOUR** pour le syndicat SUD demande à la collectivité que des agents de catégorie C sur des postes de catégorie B à la DRH soient priorités et proposés à la promotion interne.

Monsieur Gilles RENOIR confirme que la collectivité fait le maximum pour pouvoir nommer les agents lauréats d'un concours. Si ce n'est possible sur le poste occupé, alors la DRH accompagnera ces agents vers une mobilité interne.

<b>MISE AU VOTE</b>	
Collège des représentants du personnel :	Collège des représentants de la collectivité :
Nombre de votants : 4	Nombre de votants : 4
<b>C.F.D.T, C.G.T., F.O. et S.U.D. : 4 ABSTENTIONS</b>	<b>4 POUR</b>

### XI – QUESTIONS DIVERSES

**Madame Zora AMMOUR** pour le syndicat SUD note que, suite au départ du directeur des médiathèques, la réorganisation votée il y a un an ne fonctionne plus. Elle demande alors si l'arrivée d'un nouveau directeur déclenchera une nouvelle réorganisation.

**Monsieur Sylvain FARCY** répond que la collectivité souhaite aussi anticiper le départ du directeur de l'artothèque dans un an et prévoit de globaliser le poste de directeur des médiathèques et de l'artothèque. A ce titre, l'organigramme sera certainement réajusté par le directeur des médiathèques et de l'artothèque. Par ailleurs, la mise en place d'un réseau de lecture publique fera l'objet d'une présentation lors du prochain CT.

Pour le Président du Comité Technique et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,  
**Monsieur Michel VIAULT**

M.  

Le secrétaire  
Pour les représentants de l'Etablissement  
**Monsieur Yannick DAVID**



La secrétaire adjointe  
**Madame Laurence BARON**  
Pour les représentants du personnel  
Syndicat CFDT

